

**CRITERES D'APPRECIATION DES AIDES
DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT
DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG
EN VIGUEUR AU 01/01/2026**

Le prescripteur social reste libre de constituer un dossier en dehors de ces critères.

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg reste souveraine quant à la décision donnée sur l'accord ou le refus de toute aide en fonction des éléments financiers, familiaux et sociaux transmis dans-la demande d'aide F.S.L.

Plafonds de ressources, communs à toutes les aides :

Catégorie de ménage	Plafonds à prendre en compte hors allocation logement
1 personne	1 130 €
2 personnes	1 470 €
3 personnes	1 700 €
4 personnes	1 890 €
5 personnes	2 210 €
6 personnes	2 490 €
Personne supplémentaire	300 €